

REPUBLIQUE DU CONGO

\*\*\*\*

Unité – Travail - Progrès

\*\*\*\*

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR

\*\*\*\*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

\*\*\*\*

Paix – Travail – Patrie

\*\*\*\*

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR

\*\*\*\*

### COMMUNIQUE CONJOINT

**PORTANT OUVERTURE DU CONCOURS D'ENTREE EN PREMIERE ANNEE  
A L'ECOLE SUPERIEURE INTERNATIONALE DE GENIE NUMERIQUE DE  
L'UNIVERSITE INTER-ETATS CONGO-CAMEROUN A SANGMELIMA,  
ANNEE ACADEMIQUE 2019-2020**

-----

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA  
REPUBLIQUE DU CAMEROUN ET LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
DE LA REPUBLIQUE DU CONGO**

### COMMUNIQUENT

A compter de la date de signature du présent communiqué, il est ouvert, pour le compte de l'année académique 2019-2020, un concours d'entrée en première année de formation des ingénieurs à l'École Supérieure Internationale de Génie Numérique de l'Université Inter-Etats Cameroun-Congo (Site de Sangmélima). Le nombre de places par parcours de formation est réparti ainsi qu'il suit :

- Création et Design Numérique : 50 places ;
- Ingénierie Numérique Sociotechnique : 150 places ;
- Sciences et Technologies Numériques : 100 places.

### I – DES CANDIDATS

Ce concours est ouvert aux ressortissants du Cameroun et du Congo âgés de vingt-cinq (25) ans au plus à la date du concours et titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires général ou technique délivré par le Cameroun ou le Congo dans l'une des spécialités exigées pour chaque parcours de formation.

Les candidats titulaires de diplômes étrangers au Cameroun ou au Congo doivent présenter, soit une décision réglementaire d'équivalence délivrée par les autorités compétentes du Cameroun ou du Congo, soit le récépissé du dépôt de la demande d'équivalence, délivré par les autorités compétentes du Cameroun ou du Congo. Toutefois, leur admission définitive, le cas échéant, ne peut être acquise que sur présentation dans les délais fixés par l'autorité compétente, de la décision accordant l'équivalence à leur diplôme.

### II – DE L'ORGANISATION DE L'EXAMEN

Le concours se déroulera en une seule session le 5 octobre 2019 dès 8h00 simultanément au Cameroun et au Congo.

Au Cameroun, les centres d'examen sont les suivants :

- DOUALA ;
- GAROUA ;
- SANGMELIMA.
- YAOUNDE.

Au Congo, les centres d'examen sont les suivants :

- BRAZZAVILLE ;
- POINTE-NOIRE ;
- OUESSO.

### III – DE LA COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes :

- a) Une fiche individuelle dûment remplie par le candidat disponible sur le site internet de l'UIECC [www.uiecc.cm](http://www.uiecc.cm). Cette fiche devra être imprimée et timbrée selon les usages en vigueur.
- b) Une photocopie lisible certifiée conforme à l'original du document d'acte de naissance, datant de moins de trois (03) mois ;
- c) Une photocopie lisible certifiée conforme à l'original du diplôme de fin d'études secondaires ou du document qui en tient lieu (Attestation de réussite) correspondant au parcours de formation sollicité et datant de moins de trois (03) mois. Les titulaires du GCE AL doivent l'avoir obtenu avec deux matières au moins, à l'exclusion du « *Religious Knowledge* » (Nota Bene : Seuls les candidats présentant le bordereau de résultats des examens de fin d'études secondaires au titre de l'année académique 2018-2019 pourront être autorisés à composer sous réserve des diplômes requis. Toutefois, leur admission définitive, le cas échéant, ne peut être acquise que sur présentation de la preuve de l'obtention du diplôme requis dans les délais fixés par l'autorité compétente) ;
- d) Une photocopie lisible certifiée conforme à l'original de la décision d'équivalence à un diplôme de fin d'études secondaires du Cameroun ou du Congo ou, à défaut le récépissé de la demande d'équivalence du diplôme pour les titulaires de diplômes étrangers ;
- e) Une photocopie lisible certifiée conforme à l'original du diplôme de Probatoire ou du GCE OL obtenu en 4 matières au moins (à l'exclusion du « *Religious Knowledge* ») en une seule session ou du document qui en tient lieu (Attestation de réussite) datant de moins de trois (03) mois pour les titulaires d'un diplôme de Baccalauréat camerounais ;
- f) Un certificat médical délivré par un médecin de l'Administration, attestant que le candidat est physiquement et médicalement apte à faire des études supérieures ;
- g) Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- h) Pour les candidats des centres d'examen du Cameroun, un reçu de paiement de Vingt cinq mille (25 000) francs CFA de frais de concours (non remboursables) dans le compte **10034 00050 95208970001 19 de Banque Atlantique Cameroun** ;
- i) Pour les candidats des centres d'examen du Congo, un reçu de paiement de Vingt cinq mille (25 000) francs CFA de frais de concours (non remboursables), délivré par la Direction de la Coopération du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- j) Une enveloppe de format A4 timbrée et portant l'adresse du candidat ;
- k) Deux photos (4X4) d'identité.

#### **IV – DES DIPLÔMES**

Les exigences de conformité des diplômes aux filières de formation sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

<b>FILIERES</b>	<b>DIPLÔMES EXIGES</b>
Création & Design Numérique	Diplômes de l'enseignement secondaire : - général littéraire ; - général scientifique ; - technique commercial ; - technique industriel.
Ingénierie Numérique Sociotechnique	
Ingénierie des Systèmes Numériques	Diplômes de l'enseignement secondaire : - général scientifique ; - technique industriel.

#### **V – DU DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Au Cameroun, les dossiers de candidature complets doivent être déposés :

- au Siège provisoire de l'UIECC à Sangmélima au plus tard le 1er octobre 2019 ;
- au Service du courrier du Ministère de l'Enseignement Supérieur au plus tard le 1er octobre 2019.

Au Congo, les dossiers de candidature complets doivent être déposés :

- à la Direction de la Coopération du Ministère de l'Enseignement Supérieur à Brazzaville, au plus tard le 1er octobre 2019 ;
- à la Direction départementale du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation à Pointe-Noire, à Ouesso au plus tard le 1er octobre 2019.

#### **VI – DE L'EVALUATION DES CANDIDATS**

Le concours comporte deux épreuves :

<b>FILIERES</b>	<b>Épreuve 1 (3 heures)</b>	<b>Épreuve 2 (2 heures)</b>
Création & Design Numérique	Culture générale sur les TIC et leurs impacts sur la société	Test de raisonnement logique
Ingénierie Numérique Sociotechnique		
Ingénierie des Systèmes Numériques	Mathématiques et Physiques	

L'évaluation des candidats se fait sur la base d'une note générale calculée à partir des éléments constitutifs et des poids suivants :

- Note de dossier : 20 pts
- Note de l'épreuve 1 : 30 pts
- Note de l'épreuve 2 : 50 pts

## VII – DE L'ADMISSION DIRECTE SUR TITRE

Les diplômés de l'enseignement secondaire ayant les performances indiquées ci-dessous bénéficient d'une admission directe sur titre après constitution du dossier de candidature au concours :

- « **Mention Très bien** » pour les diplômés du système francophone ;
- « **Five (05) papers with 4 grade A** » pour les diplômés du système anglophone.

## VIII – FRAIS DE SCOLARITE

Les frais annuels de scolarité s'élèvent à 500 000 F CFA. Ils sont pris en charge pour cinq ans de scolarité par le Gouvernement de la République du Cameroun à hauteur de 450 000 F CFA pour tous les étudiants camerounais de la première promotion 2019-2020. Ces frais sont entièrement pris en charge par le Gouvernement de la République du Congo pour tous les étudiants congolais boursiers du Gouvernement.

Brazzaville, Yaoundé, le **11 SEP. 2019**

Le Ministre d'État, Ministre de  
l'Enseignement Supérieur de la  
République du Cameroun



*Jacques Fame Ndong*

Le Ministre  
de l'Enseignement Supérieur  
de la République du Congo

